

**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL**  
**LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA**

**COMMUNIQUE**

**LES DELAIS ENGAGEMENT**  
**DE LA SAISON 2018-2019**

Conformément aux dispositions réglementaires arrêtées par le BF de la FAF pour la saison 2018-2019, la LRF BATNA porte à la connaissance des clubs que le délai d'engagement pour la saison 2018-2019 est fixé au 31 aout 2018.

Un autre délai d'engagement est accordé aux clubs entre le 31.08.2018 et le 15.09.2018, mais sanctionné par une amende de 20.000 DA.

Passé ce délai de rigueur (15.09.2018), aucun club ne sera pris en considération.

**AUTRES INFORMATIONS :**

- La participation des clubs aux compétitions officielles est tributaire du paiement des droits d'engagement (800.000 DA) et des dettes de la saison 2017-2018.
- Les pièces composant le dossier d'engagement et d'autres informations sont dans les dispositions réglementaires de la FAF (2018-2019) et qui sont sur le Site Internet de la LRF BATNA.
- La participation des clubs en coupe d'Algérie de l'édition 2018-2019 est obligatoire.

